

*Accords fiscaux—Loi*

répercussions que cela aura pour les Canadiens à l'heure actuelle et à l'avenir. Ce n'est vraiment pas sérieux.

Dans son exposé économique de novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a décrit le problème très clairement. Il a déclaré que de nombreux Canadiens s'endettent énormément sous la forme d'hypothèques ou de prêts personnels et ce, dans l'espoir que leur revenu augmentera plus rapidement que leurs dettes et le coût de financement de ces dettes. Cependant, si nos dettes et nos paiements d'intérêt continuent année après année de croître plus rapidement que nos revenus, des problèmes se posent manifestement. Ils deviennent graves lorsque nous finissons par devoir emprunter juste pour payer l'intérêt sur nos dettes. Or, c'est exactement la situation dans laquelle le gouvernement se trouve à l'heure actuelle à cause des gouvernements précédents qui, pendant des années, ont mal administré les deniers publics et n'ont pas assumé leurs responsabilités.

Quand le gouvernement emprunte à tour de bras, le secteur privé ne peut investir ailleurs et les taux d'intérêt grimpent. Plus ces taux augmentent, plus le gouvernement sera forcé d'emprunter. C'est un cercle vicieux, un engrenage dangereux qui nuit à la vitalité de l'économie.

Dans un discours prononcé à Québec devant les membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, après son budget de mai 1985, le ministre des Finances a longuement exposé ce problème, pour dire qu'il fallait redresser notre économie et améliorer son rendement afin que les Canadiens puissent se permettre de bénéficier des programmes sociaux et économiques auxquels ils sont habitués. Voilà bien le but premier du budget, améliorer la tenue de notre économie. A mesure que la situation financière du pays et du gouvernement le permettront, nous pourrons, dans les prochains budgets, corriger certains programmes gouvernementaux.

● (2020)

On peut définir l'investissement comme une décision de dépenser maintenant dans l'espoir de créer une vie meilleure et plus productive plus tard. Peu de décisions dans ce domaine sont le fruit de simples calculs. En général, on décide d'investir parce qu'on fait confiance à l'avenir. C'est pourquoi le gouvernement s'est appliqué à redonner aux Canadiens confiance dans leur pays, leur gouvernement et en eux-mêmes. Pour reprendre confiance, il faut notamment nous prouver à nous-mêmes que nous pouvons maîtriser notre dette nationale. Toutefois, la collaboration générale est de rigueur.

Voyons quelles sont les solutions à notre portée pour régler ce problème et pourquoi ce projet de loi doit en faire partie. Personne n'ignore, parmi les députés, que les dépenses actuelles du gouvernement s'élèvent à un peu plus de 100 milliards de dollars. Je le répète, le quart de cette somme, soit quelque 27 milliards cette année, est consacré au service de la dette. Le seul vrai moyen dont nous disposons pour réduire ces intérêts consiste à abaisser les taux d'intérêt et, donc, à comprimer autant que possible nos dépenses. Sur ce qui reste, quelque 69 milliards de dollars représentent des transferts prévus dans la loi et 37,5 milliards constituent des dépenses faisant l'objet d'un vote au Parlement.

C'est sur ces crédits votés que le gouvernement exerce un contrôle direct. Pour la deuxième année consécutive, le taux de croissance de ces dépenses a été nul. C'est bien la première fois

depuis la fin de la guerre de Corée que ce taux de croissance a été aussi faible deux années de suite.

Pratiquement tous les budgets des ministères et organismes gouvernementaux ont dû être comprimés. Dans le cas des ministères et organismes n'ayant rien à voir avec la défense nationale, les dépenses ont été réduites de 400 millions, et ramenées ainsi à 14 milliards, ce qui équivaut à une réduction de 3 p. 100. Les fonds accordés aux sociétés d'État ont été tronqués de 8 p. 100, ce qui représente quelque 366 millions. Les subventions ont été réduites de 1 milliard de dollars, soit une compression de 31 p. 100.

Qu'on me permette d'expliquer ce que cela signifie en donnant quelques exemples. Ainsi, d'ici à la fin de la décennie, 15,000 postes seront supprimés dans la Fonction publique fédérale, et notamment 5,000 en 1986-1987. Des postes diplomatiques ont été supprimés dans certaines de nos missions à l'étranger, et des programmes, notamment le Programme de l'isolation thermique des résidences canadiennes, le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, le Programme des indemnités pétrolières, Katimavik et le programme d'aide au secteur de la construction navale, ont été supprimés. Les subventions à VIA Rail, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à CN Marine, et à Radio Canada ont été réduites. Les sociétés d'État, notamment la De Havilland, la Société des transports du Nord et la Corporation de développement du Canada ont été privatisées tandis que Canagrex et d'autres ont cessé d'exister. Le traitement des hauts fonctionnaires et du personnel politique de niveau équivalent a été bloqué jusqu'en avril 1987.

Le nouveau président de la Société canadienne des postes a été sommé de présenter un plan destiné à rentabiliser son entreprise d'ici la fin de 1986-1987. Le taux de croissance de l'aide officielle au développement sera réduite de 83 millions en 1986-1987, et de 205 millions en 1987-1988.

Autrement dit, les dépenses discrétionnaires, celles sur lesquelles le Parlement vote et le gouvernement exerce un contrôle direct, à l'exception de la défense et de l'aide extérieure, baissent en moyenne de 4,2 p. 100 cette année. Cela montre que le gouvernement est déterminé à accroître la rentabilité et à réduire les dépenses.

Néanmoins, ce n'est pas suffisant. Nous ne pouvons pas réaliser des économies importantes sans réviser les paiements de transfert et les programmes sociaux qui représentent près de la moitié des dépenses totales du gouvernement fédéral. Les députés se souviendront sans doute du débat sur les prestations de sécurité de la vieillesse, qui s'élèvent actuellement à près de 14 millions par an. Voyant que le public se souciait du sort des personnes âgées, le gouvernement a décidé de ne pas y toucher. Les allocations familiales absorbent également 2,5 milliards. Au début de l'année, le Parlement a adopté un projet de loi limitant l'indexation des allocations familiales au taux d'inflation dépassant 3 p. 100. Tous les députés sont également au courant des changements apportés au régime d'assurance-chômage sur lequel la Commission Forget se penche actuellement.

Cela nous amène aux dépenses fédérales dont il est question aujourd'hui à propos du projet de loi C-96, à savoir les paiements de transfert aux provinces. Cette année, ces paiements